

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 1785)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL284

présenté par
Mme Avia, rapporteure
à l'amendement n° CL|274 de M. Tan

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

I. – Rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 :

« L'article 6-2 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, dans sa rédaction résultant de l'article 1^{er} de la présente... *(le reste sans changement)* ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« III. – Le fait, pour toute personne, de présenter aux opérateurs mentionnés au premier alinéa du I du présent article, un contenu... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.